

La Beaume Claire

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

Association loi de 1901 pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site
Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés
préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21.08.1995

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n°2002-184-7 du 30.07.2002

EDITORIAL

Un village sans caractère ?

Depuis des siècles, les Labeaumoises ont sans cesse perfectionné un habitat dont les formes, les proportions, les clôtures restent à ce jour des modèles d'adaptation au site et au climat, par l'intelligence et la sobriété des moyens utilisés, durables avant la lettre.

C'est ce patrimoine qui nous vaut la visite des touristes, l'admiration des artistes, et d'être un village de caractère, un des beaux plus villages de France.

Or ces dernières années ont vu pousser, comme champignons après la pluie, un nouveau type d'habitat, qui multiplie les couleurs vives, les clôtures et matériaux artificiels, et qui agresse le paysage et tout ce qui faisait son charme et son équilibre.

Dans nos interventions et bulletins précédents, nous dénoncions ce qui arrive et qui est en contradiction avec les objectifs officiels du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) : alors que l'on parle d'habitat local pour les jeunes actifs, près de 30 permis de construire de maisons individuelles dont la moitié au moins en résidences secondaires dispersées, aux volumes et clôtures disparates, ont ainsi été autorisés en deux ans. L'objectif déclaré est au maximum de 10 par an ! On peut maintenant à Labeaume déposer une autorisation, construire et revendre (au prix fort) en moins de sept mois tout compris, une maisonnette qui modifiera durablement le site... Une performance que ne peuvent atteindre ceux à qui l'on demande trois mois d'instruction pour une extension de garage en pierre, exigée par la DDE !! Qu'est ce qui justifie cette célérité sélective ??

Les règles d'urbanisme du POS actuellement en vigueur spécifient que « les constructions doivent présenter un aspect compatible avec le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants... les constructions sur buttes, plate formes et décaissements sont interdites... toute clôture doit faire l'objet d'une demande d'autorisation... les clôtures sont soit végétales, soit édifiées en pierres... les constructions sont soit en pierre (les placages sont interdits), soit enduites d'un enduit de même nature, texture, couleur et valeur que celui du bâti traditionnel ».

Ces règles doivent être précisées ou renforcées dans le cadre du règlement du PLU actuellement en concertation. Elles sont de moins en moins appliquées et la rupture devient maintenant criante.

Trop c'est trop : la loi doit être la même pour tous. Si ceux qui sont chargés de l'application des règlements ne font pas leur travail, c'est le devoir d'associations comme la nôtre de prendre parti et de protéger – y compris par recours juridique - ce que les Labeaumoises ont mis des siècles à élaborer et qui, plus que jamais, reste notre patrimoine commun.

Le Bureau

N°18

Printemps 2006

Sommaire

Editorial	p.1
Au revoir, les amis	p.1
Finances communales, où en sommes nous ?	p.2
Activités d'hiver	p.4
Labeaume en 2004, les contradictions d'un recensement	p.5
Peintres des années 50 à Labeaume, une exposition de l'été 2006	p.6
Concertation sur le PLU, des premiers résultats	p.8

Au revoir, les amis

Deux amis Labeaumoises de choix et de (grand) cœur nous ont quitté, récemment, avant le retour du printemps...

Joseph Sumpf, sociologue et philosophe, a disparu le 6 avril 2006 après une mauvaise chute et un sévère attaque cérébro vasculaire. Il avait 82 ans.

Alain Kupfermink, fut un temps membre de notre association, avant d'être élu à la présidence de « Labeaume en Musiques », où, avec tout le dévouement qu'on lui connaissait, il a largement contribué au succès du festival.

Il est parti le 25 février 2006, des suites d'une maladie qu'il a longtemps combattue. Il aurait eu 73 ans le 22 mars 2006.

Pour tous deux nous souhaitons une douce et fraîche halte au paradis des Labeaumoises, au milieu duquel coule probablement une rivière.

A Virginie, et à Dora, nous adressons nos plus sincères et affectueuses condoléances.

Finances communales : où en sommes nous? (*)

Avec le mois d'avril reviennent, comme chaque année, les votes des comptes administratifs de l'année précédente (qu'est ce qui c'est réellement dépensé l'année passée), et du budget de l'année en cours (que va-t-on faire cette année...?)

Il nous a semblé nécessaire de faire un petit point sur la santé financière de notre commune et sur l'évolution de sa situation dans les dernières années. Il vaut mieux le faire maintenant car certaines dépenses et recettes vont être bientôt transférées au niveau intercommunal et là, nous risquons de mettre du temps pour nous y retrouver... Déjà, un vote récent de la Communauté de Communes va conduire dès 2006 à l'augmentation de nos taxes directes d'environ 15 %...

Compte tenu de la complexité du problème, nous vous proposons de procéder en deux étapes : le rappel de quelques principes, tout d'abord, et l'examen, forcément simplifié, de l'évolution de nos finances durant les cinq dernières années (2001/2005). Puis, lorsque nous aurons eu le temps d'étudier les documents annexés aux deux derniers votes du conseil Municipal, nous proposerons dans notre prochain bulletin une réflexion sur le budget 2006 et ce que pourrait envisager la Commune à l'avenir.

1- Nos finances de 2001 à 2005 :

De quoi parlons nous ?

Le budget de la commune se divise en deux parties :

- **La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses et recettes permettant la vie quotidienne de la commune
 - en dépenses le personnel, l'entretien, les services publics gérés par la commune, les cotisations ou participations aux syndicats ou organismes intercommunaux qui gèrent d'autres services, les intérêts des emprunts en cours ;
 - en recettes les contributions directes (nos impôts), les taxes spéciales (enlèvement des ordures ménagères, taxe de séjour, droits de place) les subventions de fonctionnement de l'Etat ou du département, les locations du patrimoine, les produits exceptionnels (cadeaux, héritage ou vente du patrimoine...)
- **La section d'Investissement** permet à la commune de réaliser des équipements (en général tout ce qui peut être amorti, payé, ou valorisé sur plusieurs années).
 - en dépenses les coûts d'étude, de réalisation ou d'achat des réseaux, routes, bâtiments, mobiliers, gros matériel ou véhicules, ainsi que le remboursement du capital des emprunts des années précédentes
 - en recettes les taxes spécialisées versées à la Commune (taxe locale d'équipement, remboursement partiel de la TVA versée les années précédentes), les subventions d'équipements, l'emprunt, éventuellement un prélèvement sur la section de fonctionnement quand la situation de celle-ci le permet.

Chacune des deux sections doit être équilibrée : si le budget de fonctionnement est excédentaire, tout ou partie de cet excédent peut être transféré à la section d'investissement : c'est ce qu'on appelle l'auto financement. On voit l'importance que ce mécanisme peut avoir pour nos impôts, qui sont la principale recette dépendant du vote du Conseil Municipal...

Une situation difficile

Labeaume, petite commune sans ressources, peu équipée, avec de nombreux et lointains écarts, et les problèmes d'une très forte fréquentation touristique, connaît une situation financière difficile : on le perçoit, à la comparaison de sa situation avec la moyenne des communes comparables (rurales de 500 à 2000 habitants non intégrées fiscalement à une intercommunalité). Bien sur il ne s'agit que de moyennes qui donnent malheureusement une idée du problème rencontré par notre collectivité.

Pour simplifier, notre commune perçoit moins de recettes que les autres, en fonctionnement comme en investissement, donc elle dépense moins, mais comme elle ne dispose d'aucun fonds propres, son endettement est supérieur à la moyenne... et tout cela a un effet additionné.

Le caractère alarmant que peut avoir ce tableau doit être tempéré par deux remarques : d'une part Labeaume se situe dans la partie inférieure de la comparaison, puisque sa population réelle n'était en 2004 que de 486 habitants... ! La comparaison serait moins sévère face aux communes de 200 à 499 habitants. D'autre part, parce que l'augmentation très sensible des taxes votées l'an passé par le Conseil Municipal, quoique désagréable pour notre portefeuille, va donner un petit peu d'oxygène au système.

Mais cela suffira-t-il ? ...et compte tenu de ces difficultés réelles, quelles seraient les bonnes décisions à prendre ?

(*) Les chiffres cités dans cet article proviennent du site « alize2 finances gouv.fr », site du ministère des finances qui donne, malheureusement avec une année de retard, les principaux ratios de chaque commune, ainsi que du Petit labeaumoï, des notes prises lors de conseils municipaux, et pour 2001, 2004 et 2005 des budgets et comptes administratifs transmis en sous-préfecture.

Ratios 2004 (en euros)	Labeaume	Moyenne communes 500 à 2000 habitants	Observations
Recettes de fonctionnement total	371.000	927.000	40% de la moyenne
dont impôts locaux	31,35%	43,44%	
dont dotation globale Etat (DGF)	39,71%	22,93%	
Dépenses de fonctionnement total	308.000	739.000	40% de la moyenne
Recettes d'investissement total	295.000	510.000	60% de la moyenne
dont emprunts	27,12%	17,78%	
dont subventions	44,03%	18,44%	
Dépenses d'investissements total	376.000	501.000	70% de la moyenne
Besoin d'autofinancement	81.000	-9.000	10 fois plus que la moyenne
Capacité d'autofinancement	63.000	193.000	3 fois moins que la moyenne
Endettement total	750.000	654.000	
Endettement par habitant	1.500	885	1,6 fois plus que la moyenne

2001/2005 : une lente évolution vers... l'équilibre instable

Les dépenses de fonctionnement (opérations réelles du compte administratif, hors charges exceptionnelles) passent de 272.196 Euros en 2001 (1.785.489 francs) à 361.223 Euros en 2005. C'est une augmentation de 89.027 euros soit 32.70 % sur la période, ou 6,4%/an. Durant ce temps l'inflation a été de 2.5 à 2.8 %/an suivant les années. L'augmentation nette est donc significative !...

Les/ postes responsables de cette évolution sont :

- le personnel : la dépense passe de 78.710 euros (516 300 francs) à 107.247 euros sur les cinq ans, soit 36.25 % d'augmentation.
- les charges générales passent de 69.669 euros (457.000 francs) à 98.600 euros soit 40 % d'augmentation. Parmi les postes en très forte progression l'entretien des bâtiments (*6.5), les primes d'assurances (*2.5), le petit équipement (*6.5), l'entretien de voiries et des réseaux (+30 %), montrant bien l'impact lourd des investissements sur le fonctionnement ordinaire, mais aussi les honoraires (*2.5).
- les autres charges passent de 101.479 euros (665.559 francs) à 117090 euros soit 17% d'augmentation principalement dans les diverses subventions aux syndicats ou services publics extérieurs (+26%),/
- et surtout les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunts, qui passent de 27.610 à 38.292 euros (+ 39%).

Les recettes ordinaires de fonctionnement passent dans le même temps ((à éléments comparables, c'est-à-dire sans produits exceptionnels liés aux ventes de patrimoine) de 301.022 Euros (1.974.576 francs) à 425.600 euros, soit 41.38% d'augmentation, qui se réalise principalement en 2005, grâce à la forte augmentation des impôts et taxes directes (de 120.138 à 190.521 euros, ou 58.6 % sur la période). Egalement en très forte augmentation, la taxe de séjour passe de 8384 euros à 18.572 euros (augmentation de 115%) alors que les dotations et compensations de l'Etat n'augmentent en valeur absolue que de 14279 euros (+ 9.5%), ce qui correspond à une baisse sur la période compte tenu de l'inflation.

On voit donc que le budget ordinaire de fonctionnement est tout juste équilibré et ne dégage pas jusqu'en 2005 tout au moins, un véritable prélèvement pour autofinancement des investissements.

Un examen rapide de l'évolution du budget d investissements sur la même période nous permet de conforter cette opinion :

De 2001 à 2005, malgré les fortes ambitions affichées au niveau des budgets primitifs, le montant réel des dépenses d'investissement dans les comptes administratifs passe de 399.182 euros à 219.120 euros soit une diminution de 45.10 %, (sans compter l'impact négatif de l'inflation).

Pendant la même période, l'annuité de remboursement du capital des emprunts passe de 40.065 euros (262. 814 francs) à 57.721 euros soit 44 % d'augmentation : l'annuité totale de la dette (frais financiers + capital) progresse de 67.675 euros à 96.000 euros, ce qui représente en 2005 22.55 % des recettes ordinaires réelles.

- En 2001, l'investissement est essentiellement consacré à la route de Chapias, à l'enfouissement des réseaux d'eau et à l'agencement du gîte de Chapias, racheté au syndicat Beaume Drobie. Le financement de la deuxième tranche du Récatadou et la Calade, déjà évoqués, sont reportés en 2002. Un emprunt de 259. 163 euros (1.700.000 francs) est mis en place, ce qui place le budget d'investissement en excédent de 85.500 euros. L'annuité de la dette est alors à 67.000 euros.
- En 2002, grâce à cet excédent, la commune peut envisager de lancer la rénovation de l'église et du four à pain, pour un montant de 256.115 euros, ainsi qu'un important programme de voirie... et de parkings. Finalement les programmes prendront du retard et les investissements seront limités à 195.000 euros. Parallèlement, les taxes sont augmentées de 10,6 % environ. L'annuité de la dette est à 87.000 euros
- Le budget primitif voté par le Conseil municipal dans sa séance du 9 avril 2003 réaffirme la volonté municipale de mener à bien les actions déjà engagées : église, ancienne mairie et four à pain, 2^{ème} tranche du Récatadou, place de la Paix notamment, pour un montant prévisionnel de 261.113 euros. L'annuité de la dette passe à 90.000 euros. Néanmoins de nombreuses dépenses (et leurs recettes) sont reportées à l'année suivante.
- En 2004, les réalisations sont de 376.000 euros dont 117.000 pour la place de la Paix, 51.000 pour des voiries diverses, 100.000 pour le four du boulanger. Les recettes sont de 295.000 euros et comprennent un nouvel emprunt de 80.000

euros, ce qui porte l'annuité totale de remboursement à 96.000 euros. Le solde d'exécution de l'année précédente est consommé.

- En 2005, on est en situation de blocage, et la commune doit d'une part augmenter fortement les taxes (12.65 % en moyenne), d'autre part vendre une partie de son patrimoine : maison de la Fontaine (vente déjà prévue en 2004) et maison de la Bigournette. Seule la maison de la Fontaine est vendue (produit exceptionnel de 153.000 euros) ce qui permettra d'en affecter une partie à l'investissement de 2005 et de constituer un excédent de fonctionnement de 88.000 euros qui sera affecté au financement des adductions d'eau aux écarts en 2006. Question : que se serait-il passé si la maison de la Fontaine n'avait pu être vendue ?

Conclusion :

L'évolution du budget de la commune de 2001 à 2005 montre une dégradation constante, à laquelle seule la cession du patrimoine permet de mettre fin. Les faibles moyens de la commune sont de plus en plus consacrés au seul fonctionnement et au remboursement de la dette et de moins en moins à l'investissement.

Au-delà de la recette exceptionnelle qu'apportera la vente de la maison de la Bigournette, lorsqu'elle se fera, le recours à l'emprunt restera difficile dans les toutes prochaines années. La capacité d'autofinancement sera lente à recréer par la fiscalité, compte tenu de la récente et double augmentation des taxes : commune en 2005, intercommunalité en 2006.

Compte tenu de cette situation, un débat urgent doit donc porter sur les priorités d'investissement. La position de notre association est de concentrer le peu de moyens dont nous disposons sur :

- les investissements essentiels fournissant les services de base aux habitants de Labeaume (eau/ assainissement/ voiries inter quartiers, sécurité)
- la gestion du site, de la rivière et du village
- l'amélioration de la vie sociale et culturelle (Récatadou) ...
- l'aide au logement des jeunes actifs

...et abandonner momentanément tout autre investissement, notamment parkings utilisés seulement quelques jours par an, nouveaux bâtiments ou espaces publics coûteux en gestion comme en investissement, voiries de dessertes personnelles etc....

C'est à cette condition seulement que les grands équilibres de notre budget pourront être reconstruits en maintenant la pression fiscale à un niveau acceptable.

Claude Guary

Nos activités depuis le dernier numéro de La Beaume claire

En dehors de la belle saison, votre bureau ne chôme pas et Vivre à Labeaume est présent chaque fois que possible aux endroits où l'on peut réfléchir sur l'environnement, défendre le site ou participer à la vie citoyenne :

Vie sociale de VAL depuis l'assemblée générale
2 conseils d'administration, 4 réunions de bureau.

Labeaume
Assistance à tous les conseils municipaux (6).

Relance de la concertation sur le PLU : réunions préparatoires avec le sous préfet et le conseil municipal, puis participation fin octobre à une réunion « parkings » au Récatadou (10 présents dont 5 membres de VAL).

Sujets abordés : doutes et interrogations de la commune, constat du relatif succès du parking payant dont l'expérience sera renouvelée, décompte convergent des parkings existants (300 places) et réaffirmation de la position de notre association sur le plafonnement de ce nombre. Demande d'amélioration par enlèvement des pierres et plantation d'arbres.

Le 30 novembre, réunion de Claude Guary et Jacques Allard avec les représentants de la mairie sur le PLU : rappel de nos positions sur nos cinq principaux points de revendication et dialogue difficile. Participation à la commission communale du PLU le 15 mars (voir article).

Intercommunalité

Par ailleurs, Jacques Allard a représenté notre association aux Ateliers : « déchets ménagers » le 14/12 à Sampzon, le 16/1 à Ruoms, le 13/02 à Sampzon, et « tourisme » le 20/12 à Ruoms.

L'Eau et ses problèmes

Participation de Jacques Allard au forum sur l'eau le 20 septembre à Aubenas, de Yann Callot et Jacques Allard au colloque sur l'eau d'Ucel et à la réunion crues et inondations le 2/11 à Vogué, de Claude Guary et Jacques Allard à la demi journée du SAGE sur la gestion des étiages.

Autres associations

Participation à l'assemblée générale de l'association Païolive, et rencontre avec le bureau de VigiNature. Des rapprochements sont en cours.

Jacques Allard

LABEAUME EN 2004

Les contradictions d'un recensement

L'Institut National de la Statistique et des études économiques (INSEE) a publié l'été dernier (juin 2005) quelques résultats de l'enquête complémentaire de recensement 2004, avec des comparaisons 1999/2004. Nous vous les présentons ci-dessous, avec nos commentaires. En effet, ces données nouvelles sont parfois surprenantes et méritent d'être examinées à la lueur des questions posées par notre association.

Premier élément : Passant de 498 habitants en 1999 à 486 habitants en 2004, la population de Labeaume diminue ! Légèrement certes (- 2,4%), mais elle diminue, alors que partout, y compris dans les petites communes, la population augmente. Seules, quelques communes de la Haute Ardèche connaissent pareille évolution. Ce mouvement négatif, le premier depuis le revirement de 1992, est d'autant plus étonnant quand on le rapproche de l'évolution très forte du nombre de logements.

Deuxième élément : La population active reste stable. 188 actifs en 1999, 188 actifs en 2004. Le taux d'activité n'a augmenté légèrement que parce que la population a diminué, et que le nombre de chômeurs passe de 23 à 14, faisant passer le taux de chômage local sous la barre des 10 %. Cette population est relativement stable puisque 86,8% habitait déjà la région il y a cinq ans, et 72.4 % habitait déjà Labeaume. Les quelques nouveaux arrivants font chuter le nombre de personnes par familles : 2,1 en 2004 pour 2,3 en 1999. A l'exception notable de l'arrivée d'une famille de cinq personnes dont 3 enfants à Gadret, chez notre ami Callot, et de la naissance de deux fillettes chez Lionel Allard, les nouvelles installations doivent plus souvent concerner des couples retraités que de jeunes couples avec enfants...! Le discours sur l'arrivée des jeunes actifs reste encore pour l'instant du vœu pieux.

Troisième élément : Le nombre de logements augmente fortement, passant de 464 en 1999 à 521 en 2004. On compte 57 logements

nouveaux, soit plus de 11 par an, mais cette augmentation est très inégale, puisque les résidences principales augmentent de 9 unités seulement, les résidences secondaires de 46 unités et les logements déclarés vacants de 2 unités.

Si l'augmentation moyenne du nombre de logement est de 12.3 %, celle du nombre de résidences secondaires est de 20 %.

Cela montre bien que la délivrance de permis de construire n'est pas suffisante pour créer une véritable croissance ! Au contraire, l'augmentation des résidences secondaires déséquilibre un peu plus la composition de l'habitat et de la population, puisque les résidences secondaires représentent maintenant près de 55% des logements labeaumoises. Dans ces conditions, quel résultat pour les 29 permis de construire accordés par la mairie en 2004/2005 ? Combien de permis devront être accordés pour atteindre l'objectif du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, de 150 nouveaux habitants ?

Conclusion : Cessons d'accorder des permis de construire à tout va, permis qui ne profitent pas aux habitants permanents, qui ne participent que peu à la croissance, qui pèsent sur les finances communales sans créer les recettes correspondantes et qui dégradent l'environnement et le paysage par leur dispersion et/ou par leur pauvreté architecturale, contraire aux obligations des règles d'urbanisme adoptées pourtant par la commune.

Favorisons la construction d'un ou deux petits groupements de logements locatifs de qualité pour les jeunes actifs, en utilisant le savoir-faire des constructeurs sociaux, et en créant un peu de densité là où c'est possible, dans les quartiers déjà équipés. Pour cela, il faut que la commune intervienne auprès des propriétaires fonciers pour qu'ils libèrent des terrains dans ce sens et non pour accroître un parc touristique utilisés 8 semaines par an.

Puissent les prochaines enquêtes de recensement témoigner d'une telle évolution ! C'est notre intérêt à tous !

LES PEINTRES DES ANNEES 50 A LABEAUME

Une exposition de l'été 2006

L'exposition qui sera présentée dans la salle de la mairie du 12 au 24 juillet a pour origine la venue de plusieurs peintres et artistes à Labeaume dans les années 50.

Pour leur rendre hommage, il faut tout d'abord dire ce qu'était Labeaume en ce temps : le pays, sa population ; comment et pourquoi ces artistes ont choisi d'habiter Labeaume ; comment ils ont été accueillis et quelle a été leur influence. Enfin, qu'en est-il aujourd'hui de leur présence, de leur souvenir, et de Labeaume que nous connaissons, 55 ans après leur venue ?

A quoi ressemblait Labeaume en 1950 ? La vie locale était conditionnée par la géographie du pays : Les Labeaumoïses étaient, pour la plupart, des paysans, un peu éleveurs de vers à soie. Certains travaillaient à la brasserie de Ruoms ou à l'usine de soie et velours. Presque tous élevaient des chèvres, quelques uns étaient carriers.

Si ces activités modelaient le paysage, inversement, le sol imposait un certain mode de vie. Les terres cultivées en bord de rivière, donc faciles d'arrosage, donnaient un paysage bien ordonné de jardins et de vignes ; sur les bords, des mûriers étaient plantés pour l'élevage des vers à soie. Plus haut sur le plateau, les terres en friches étaient tondues par les troupeaux de chèvres. Les arbres étaient presque tous abattus pour fournir le bois de chauffage. La moindre parcelle de terre entre les rochers servait à une plantation. En effet, comment gagner sa vie dans un pays fait de pierres ? Le paysage, sur l'ensemble de la commune, était minéral, de roches d'un calcaire gris blanc. Ce qui faisait dire à Chem, un des peintres venus en ce temps là, que le paysage Labeaumoïse relevait davantage de la sculpture que de la peinture. Certains de ses dessins qui seront exposés ici le prouvent. Il disait aussi, en plaisantant, que Labeaume était « le pays où on ferre les chèvres », à cause de ce sol fait de pierres. Ces roches servaient à construire les maisons. Elles n'étaient pas conçues selon un plan d'ensemble, mais par ajouts successifs en fonction des besoins et des moyens de chacun. Ce qui donne cette architecture simple et fonctionnelle à la fois, qui, de ce fait, s'intègre si bien au paysage. Si les moyens limités font les chefs-d'œuvre, alors les maisons labeaumoïses en sont la preuve.

Les habitants étaient peu nombreux, 300 personnes sur toute la commune. Subsistaient encore un boulanger épicier cafetier, deux écoles : la laïque et la libre, une église et un curé. L'accès au village, depuis Ruoms, se faisait par une route caillouteuse en mauvais état, ce qui isolait le village. L'arrivée d'une voiture sur la place attirait les gens. Cette difficulté de communication avec l'extérieur faisait de ce village un bout du monde, bien protégé, replié sur lui-même

C'est dans ce contexte historique et géographique que des peintres, parisiens pour la plupart, sont arrivés à Labeaume. Parmi eux Yankel dit que « les martiens n'auraient pas été plus surpris que les labeaumoïses, s'ils avaient vu les premiers terriens sur leur planète ».

Le site, la gentillesse des gens ont tout de suite fait adopter le pays par ces artistes. Leur arrivée fut une découverte pour les habitants, égale à celle que nous leur offrons. Ils peignaient et vendaient des toiles pour gagner leur vie. Phénomène surprenant à Labeaume où n'existait ni musée, ni exposition, ni aucune forme de production artistique marchande. Dans la plupart des maisons, seuls le calendrier des postes et quelques ouvrages de dame tenaient lieu de décoration.

Ces peintres ont acheté des maisons. Bon marché en ce temps là. Quelquefois des arbres poussaient à l'intérieur des murs. Le nombre limité des habitants et des arrivants a permis un échange rapide et chaleureux.

Il existait à Labeaume une relation exceptionnelle entre les habitants. L'isolement, la pauvreté contraignaient à l'échange. Il n'était pas rare d'entendre ce genre de phrase : « tu me prêtes des boeufs pour labourer, je te donnerai la main pour ta moisson ». Les peintres ont tout de suite été touchés par cette précarité matérielle et cette intelligence de la vie. Motivés par la beauté du paysage et la gentillesse des gens, les nouveaux arrivés ont peint, sculpté, dessiné. Cette exposition en témoigne.

Un petit musée pourrait un jour témoigner de leurs œuvres. Ils connaissent un renom en dehors de Labeaume. Certains vivent toujours dans le village, comme Yankel ou Hanna Ben Dov.

Ils étaient influencés par l'école de Paris (1904-1929) dont Kikoïne, le père de Yankel faisait partie, en 1913, comme Kremègue et Soutine. Comme eux il fréquentait l'Atelier Cormon à Paris où toutes les nationalités européennes étaient représentées. Sur une photo de cet atelier, vous pourrez voir Yankel, Hanna Ben Dov, Lan Bar, Chem, Pelayo, Boggratchev et d'autres encore. Cette école regroupait principalement des artistes immigrés. A l'origine ce regroupement se voulait une école sans maître et sans théorie, amalgamant tradition et modernité. Combattre l'académisme et autoriser toutes les expressions plastiques était la règle. Cette vision se retrouve dans les œuvres des peintres venus à Labeaume dans les années 50. Yankel, Hanna Ben Dov, peignent à la fois d'une façon significative et abstraite. Les dessins et les collages de Chem s'apparentent aux œuvres de Max Ernst et de Chirico. Yankel a vécu toute son enfance à la Ruche (pépinière d'artistes des années 20), ou Hanna Ben Dov a encore aujourd'hui un atelier. Ces peintres nous émeuvent par leur originalité dans ce village traditionnel et si leur valeur n'est pas toujours reconnue, rappelons nous - toutes proportions gardées - que Vles impressionnistes, ont longtemps manqué de reconnaissance.

Cette exposition vous donnera l'occasion d'admirer une vingtaine d'œuvres de ces peintres : dessins, collages, huiles, ou objets, ainsi qu'une série de photos de Labeaume et de quelques uns de ses habitants, témoins de cette époque, les années 50 : le dernier boulanger, la dernière institutrice et ses élèves, une scène de battage, les bords de la rivière...

Aujourd'hui Labeaume a changé, l'arrivée des touristes, attirés par le site exceptionnel, mais qui ne font que passer, crée un va et vient permanent, mais peu de relations durables. Tout va plus vite, trop vite. Mes vieux parents labeaumoïses disaient : « maintenant les gens courent tout le temps ». Malgré tout, déjà, la graine semée par les peintres semble avoir germé, provoquant de nouvelles vocations. Ainsi la présence de nouveaux artistes locaux en est la preuve : Szymczak, Episse, Christian Jacques, etc.

Que cette exposition soit pour vous, je l'espère, l'occasion d'un moment de calme, qu'elle rende à ces artistes un hommage chaleureux et qu'elle soit aussi un moyen pour tous de ne pas oublier l'histoire et la géographie de Labeaume.

Bienvenue à tous.

Yvette Smith Hermitant

Le numéro 19 de La Beaume Claire paraîtra fin juillet. Nous sommes en attente de toute proposition d'article. Si vous le souhaitez, adressez vos projets à Josette JANDARD, secrétaire de l'association, 9 bis rue neuve, 69330 PUSIGNAN ou Jacques ALLARD, trésorier, le Boulet, 07120 LABEAUME, qui les soumettront au comité de lecture de l'association

PLU et Concertation : des premiers résultats

Au cours de l'été et de l'automne dernier, nous avons insisté auprès de la mairie pour que se déroule la concertation prévue dans la délibération initiale de lancement du PLU, de façon à prendre en compte les observations et les apports des habitants, organisés ou non, avant l'enquête publique.

Après quelques discussions, cette concertation a été finalement mise en place et a donné lieu, en octobre et en novembre, à deux réunions, l'une sur les parkings et l'autre sur le PLU lui-même, ainsi qu'à plusieurs permanences en mairie, dont la dernière a été particulièrement suivie.

Notre association a, bien sur, fait part de ses préoccupations et a une fois de plus exprimé ses réserves sur les cinq points majeurs que nous ne rappellerons pas ici (Cf. le compte rendu de notre assemblée générale ainsi que notre dernier bulletin). Mais bien d'autres habitants de Labeaume (près de 30) se sont déplacés en mairie, se sont également exprimés, et ont pu parfois faire entendre leur point de vue, ce dont nous nous réjouissons même s'il n'est pas toujours le notre....

Les questions posées ont fait l'objet d'un examen en commission extra municipale élargie (organe auquel nous participons, mais dans lequel notre seul représentant est très minoritaire face aux représentants du Conseil Municipal), puis elles ont été évoquées lors du Conseil Municipal de Mars, et certaines d'entre elles ont été retenues ou ont fait l'objet de demandes d'intégration au bureau d'études qui prépare le PLU.

Le plus grand nombre de demandes a porté sur des modifications marginales de petites parcelles en zones constructibles : 8 ou 9 d'entre elles ont été acceptées, deux restent en suspens ou à l'étude. Plusieurs demandes de constructibilité illogiques, en zone naturelle, en site inscrit ou en contradiction avec le PADD ont heureusement été rejetées. C'est une bonne chose et cela devra servir de référence car la loi doit être la même pour tous.

Deux propriétaires ont obtenu de passer de zone naturelle en zone agricole.

Plusieurs habitants ont fait part de leur crainte devant les réservations pour parkings, mais n'ont pas été entendus.

Quelques uns des points que nous avons soulevés ont été pris en compte :

- la suppression ou la modification de plusieurs réservations pour voiries et en particulier :
 - Le chemin de la Jarjatte et le chemin du Récatadou dont les tracés simplifiés sont moins gênants pour les riverains.
 - La suppression de l'élargissement du CV 1 à la Théoule, et la suppression de la déviation du CD en retour des parkings autour du Village (il paraît que c'était une erreur de la DDE !).
- le rapprochement des règlements de la zone AU et de la zone AUP :

L'absence totale de règlement de la zone AU comportait le risque de voir se multiplier les erreurs que nous dénonçons par ailleurs dans notre éditorial. Une nouvelle version doit permettre d'homogénéiser les règles. Nous pensons toujours qu'il ne doit y avoir dans l'ensemble de ces zones qu'une seule règle.

- la limitation des parcelles de lotissement à 1500 m² minimum :

Cela a été acté pour les zones non assainies. Nous espérons bien que cela deviendra la règle générale d'ici l'enquête publique et interviendrons dans ce sens vis-à-vis de la DDASS et des autres administrations concernées.

Nous nous réjouissons du fait que notre action ait pu permettre de faire avancer un peu plus la concertation, même si celle-ci reste encore trop limitée.

Cependant, le projet de PLU offre encore de grandes possibilités d'amélioration. De nombreuses questions que nous soulevions n'ont pas été évoquées, et nous devons à nouveau les poser lors de la consultation des services, et lors de l'enquête publique. Cela concerne notamment la multiplication de parkings coûteux, inutiles et nuisibles aux riverains, la limitation et la gestion des coupures vertes, le rythme de construction par rapport aux objectifs du PADD, le renforcement des règles architecturales etc....

Nous restons donc mobilisés et attentifs.

Jacques Allard

Assemblée Générale Annuelle 2006

L'assemblée générale annuelle de notre association se tiendra

Le mercredi 9 Août à partir de 18 heures à la salle polyvalente du Récatadou.

Notre association compte actuellement 102 membres. Si vous voulez là rejoindre, contactez Jacques ALLARD, trésorier, le Boulet, 07120 LABEAUME (04 75 93 99 88). La cotisation annuelle est de 12 Euros pour les individuels et 20 Euros pour les couples